

N°28 - Décembre 2024

Le Journal des Sciences Sociales



Revue Scientifique du



laboratoire
Ville Société Territoire
(laboVST)

Le Journal des Sciences Sociales

N°28-Décembre 2024

ISSN 2073-9303

Revue Scientifique du



Le Journal des Sciences Sociales

INDEXATIONS ET RÉFÉRENCEMENTS



<https://sjifactor.com/passport.php?id=23408>

Impact factor 2024 : **5.46**

Impact factor 2023 : **3.379**

auréHAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/114767>



<https://reseau-mirabel.info/revue/21500/Le-Journal-des-Sciences-Sociales>

Le Journal des Sciences Sociales

revueljss2@gmail.com

<https://labo-vst.org/>

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara.), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître-Assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Djah Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
Assane DIOUCK Awa FALL Lamine O. CASSÉ	Entre effets d'intermittence du Train Express Régional et continuités écologiques pour la survie de la forêt classée de Mbao à Dakar (Sénégal)	9
Bi - Claude É. ZAN Doh N. G. NANAN Alain SISSOKO	Difficultés des conditions de travail des agents de l'arrondissement maritime de San Pedro (Côte d'Ivoire)	20
Valentin NGOUYAMSA	Dynamiques entrepreneuriales estudiantines : innovations socio-managériales dans le développement des structures « stables » des étudiants au Cameroun	32
Banto F. PEYENA Yéboué S. K. KOFFI P. J. A. KAUDJHIS	Contraintes liées à la filière manioc et vulnérabilité des femmes dans les villages de la Sous-Préfecture d'Adiaké	42
Pierre BADO Issa SORY	La coopérative d'électricité de Tialgo (Burkina Faso) à l'épreuve du terrain	58
Omer Arsène IVORA MOUANGOYE	De l'usage de la violence verbale dans la société politique athénienne (V ^E - IV ^E S. AV. J.-C.)	68
Mohamed L. NDAO	Croissance urbaine et enjeux fonciers dans la commune de Tivaouane Peulh Niaga (Rufisque, Sénégal)	82
Jean-Philippe A. TANOH	« Stratégies de rénovation et représentations socio-économiques des maisons individuelles groupées en milieu périurbain à Bingerville (Est d'Abidjan – Côte d'Ivoire) »	95
MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha IBRAHIM Habibou MAMAN Issoufou DAMBO Lawali	Conflits fonciers autour des parcelles agricoles de l'aménagement hydro-agricole dans la commune urbaine de Konni (Niger)	107
S. ROUAMBA A. Zefté DAO Mathieu NAMA S. Denis GUISSOU Malick ZOMA	Culture maraîchère, une pratique agroécologique dans la commune rurale de Didyr au Burkina Faso	120

Cédric B. APPENAN Yao Emile KONAN	Solidarité et Ubuntu à l'ère de la crise écologique	133
Bah KOUAKOU	Dynamique spéculative des prix de logements locatifs: analyse contextuelle du cas de la ville de Béoumi (Côte d'Ivoire)	142
Yao S. KOUADIO	Minorité démocratique et multitude chez Spinoza.	151
Nebilma P. NAGALO Fulgence T. IDANI Sidiki ZONGO	Gestion des déchets plastiques à Koudougou, une ville moyenne du Burkina Faso.	159
Gallo NIANG Mamadou THIOR Mbagnick FAYE Daouda M. DIOP	Dynamiques environnementales de 1972 à 2023 de l'espace autour du Lac Retba (Lac Rose), Dakar, Sénégal	170
Epiphane MOUVONDO	L'exploitation des voies ferrées du port commercial d'Owendo (Sud-Ouest de l'agglomération de Libreville)	185
DANGOURA M. KEBE El hadji A. K. FALL Niang A. CISSE Idrissa DIOUF Khadi GOMIS J. Samba SYLLA Matar NDIAYE Bandiougou	Analyse de la dynamique de l'occupation du sol de la grande Niaye de Pikine (Dakar) en milieu urbain de 1984 à 2021	196
Kouassi C. MAFOU Seïdou COULIBALY B.Elisée NEMAHION	Migration de travail et conflits fonciers dans la sous-préfecture de Guiglo	217
Zénabou Diarra	Matériaux de récupération sur les dépôts de transit à Bamako (Mali) : subsistance et risques	229
Françoise VALEA A. SAWADOGO L. OUEDRAOGO	Savoirs locaux de prévision climatiques et dynamique spatio-temporelle des pratiques agricoles dans la commune rurale de Boussouma (Burkina Faso)	244
Pape THIAW Cheikh A.T. FAYE Seydou A. SOW Amadou Abou SY Boubou A. SY	Analyse des trames sédimentaires des différentes toposéquences des Niayes du littoral de Niayam-Potou	257

Benoit B.ASSAMBA	La problématique de la conversion catégorielle chez Kwame Nkrumah dans le <i>consciencisme</i> (1969 - 1976)	271
Cheikh NDIAYE Sidia D. BADIANE Thierno Bachir SY Mamoudou DEME Malick DIOUF	«Défis d'une cohabitation entre la pêche artisanale et l'exploitation gazière dans la zone de la langue de Barbarie (Saint-Louis, Sénégal) »	289
Halizata SANA	Communication et résilience des communautés au Burkina Faso à travers la valorisation des <i>NUS</i>	302
AMAFFE R. Gédéon KOUAKOU A. M-F CISSÉ Kané V.	Impacts socio-économiques du palais des sports de Treichville dans le district autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	312
Sindou A. KAMAGATÉ	Perception de la variabilité pluviométrique par les cotonculteurs dans la sous-préfecture de Lataha au nord de la Côte d'Ivoire de 1991 à 2020	323
A D MASSOUMOU- KOUKA S. Franck. L. BAKANAHONDA Patrice MOUNDZA	Etat des lieux de l'insalubrité et organisation de la gestion des déchets par les ménages dans l'arrondissement 6 Ngoyo à Pointe-Noire (République du Congo)	337
Koffi René DONGO Kouadio Joseph KRA Abalé M. ZEDOU Amissa A. ADIMA	Impacts environnementaux du maraîchage urbain dans le district de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)	347
ASSUE Yao J-Aimé DOSSO Adam's L.	Les filets sociaux du gouvernement et l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires dans la région du Worodougou (Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire)	359
Madiop YADE Abdoulaye FATY Pierre C. SAMBOU Waly FAYE	Eau et agriculture périurbaines dans le contexte des infrastructures socio-économiques : Exemple du bassin versant de Diamniadio (Dakar, Sénégal)	378

Contraintes liées à la filière manioc et vulnérabilité des femmes dans les villages de la Sous-Préfecture d'Adiaké

Cassava industry constraints and women's vulnerability in the villages of the Adiaké Sub-Prefecture

Banto Fernand PEYENA

Doctorant, Géographie Humaine (Géographie économique et sociale),
Laboratoire VST (Ville Société Territoire)
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, Pezenabanto72@gmail.com

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI

Maître de Conférences, Département de Géographie,
Laboratoire VST (Ville Société Territoire)
Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d'Ivoire, koyestekoi@yahoo.fr

P. Joseph ASSI-KAUDJHIS

Professeur Titulaire, Département de Géographie,
Laboratoire d'analyse des vulnérabilités socio-environnementales
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, jkaudjhis@yahoo.fr

Résumé: En Côte d'Ivoire, la filière manioc connaît un essor et les femmes sont représentées à tous les niveaux de sa chaîne de valeur. Dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké, c'est l'une des filières phare animée par les femmes. Cependant, les difficultés auxquelles elles sont confrontées les rendent vulnérables dans leur effort de faire de cette activité une source de revenus durable. Cette étude vise à analyser les contraintes liées à la filière manioc et la vulnérabilité des femmes dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké. La méthodologie pour cette étude s'appuie sur des données primaires notamment des données de terrain, les entretiens avec les grandes productrices de manioc frais et ses produits dérivés et les présidentes des associations des femmes cultivatrices de manioc frais. Au total, l'on a enquêté 221 femmes dont 98 cultivatrices de manioc frais, 72 productrices de la pâte de manioc frais, 22 productrices d'attiéké et 29 productrices de gari. Aussi, six (06) villages ont été investigués en Août 2022, notamment Etuessika, Aboutou, Angah, Bondoukou, Gnamiendissou et Kacoukro.

Les résultats montrent que les femmes sont vulnérables dans la filière manioc en raison : des difficultés d'accès aux microfinancements (92%) ; de la déficience des parcelles pour la culture du manioc conduisant à une forte présence des parcelles de 0,5 à 1 hectare (66%) ; de la rareté des terres cultivables conduisant à location des terres (35%), du faible capital d'investissement soit 57% pour moins de 50 000 F CFA ; de l'avis des femmes (60%) sur le mauvais état des voiries ; et de l'infidélité des acheteurs dans l'acquittement de leur dette soit 40% des productrices concernées.

Mots-clés : Sous-préfecture d'Adiaké, Côte d'Ivoire, femmes, filière manioc, contraintes.

Abstract : In Ivory Coast, the cassava sector is booming and women are represented at all levels of its value chain. In the villages of the Adiaké sub-prefecture, it is one of the flagship sectors run by women. However, the difficulties they face make them vulnerable in their effort to make this activity a sustainable source of income. This study aims to analyze the constraints linked to the cassava sector and the vulnerability of women in the villages of the Adiaké Sub-prefecture. The methodology for this study is based on primary data, notably field data, interviews with large producers of fresh cassava and its derived products and the presidents of associations of women farmers of fresh cassava. In total, 221 women were surveyed, including 98 fresh cassava farmers, 72 fresh cassava paste producers, 22 attiéké producers and 29 gari producers. Also, six (06) villages were investigated in August 2022, including Etuessika, Aboutou, Angah, Bondoukou, Gnamiendissou and Kacoukro.

The results show that women are vulnerable in the cassava sector due to: difficulties in accessing microfinancing (92%); the deficiency of plots for growing cassava leading to a strong presence of plots of 0.5 to 1 hectare (66%); the scarcity of arable land leading to land rental (35%), low investment capital, i.e. 57% for less than 50,000 CFA francs; in the opinion of women (60%) on the poor condition of the roads; and the infidelity of buyers in paying their debt, i.e. 40% of the producers concerned.

Keywords : Sub-prefecture of Adiaké, Ivory Coast, women, cassava sector, constraints.

Introduction

En Afrique subsaharienne, la pauvreté est plus sévère en milieu rural et touche davantage les femmes. Ainsi, dans les pays en développement, près de 570 millions de femmes, soit 60 % de la population rurale, résident à la campagne et vivent en deçà du seuil de pauvreté (O. M. ATTANASSO, 2004, p. 41). Pourtant des recherches récentes du Fonds international pour le développement agricole ont révélé qu'en Afrique, ce sont les femmes qui assurent la majeure partie de la production vivrière avec une production estimée à plus de 70% (FIDA citée par O. M. ATTANASSO, 2004, p. 41). Parmi ces productions vivrières, figure le manioc qui est l'une des plus importantes racines comestibles. En effet, les femmes pauvres de ces pays cumulent production marchande et production de subsistance ; et plus le ménage est pauvre, plus la charge de ces deux fonctions est lourde et indispensable à la survie. À travers sa production, sa transformation et sa commercialisation, le manioc constitue l'une des principales sources de revenus pour les ménages, le plus souvent pour les femmes et les personnes très pauvres (OTI, *et al.*, 2010, cité par F. Y. TRA BI, 2020, p. 144). La culture du manioc et ses produits dérivés constituent ainsi une alternative de sécurité financière et alimentaire pour les femmes rurales les plus vulnérables à la pauvreté.

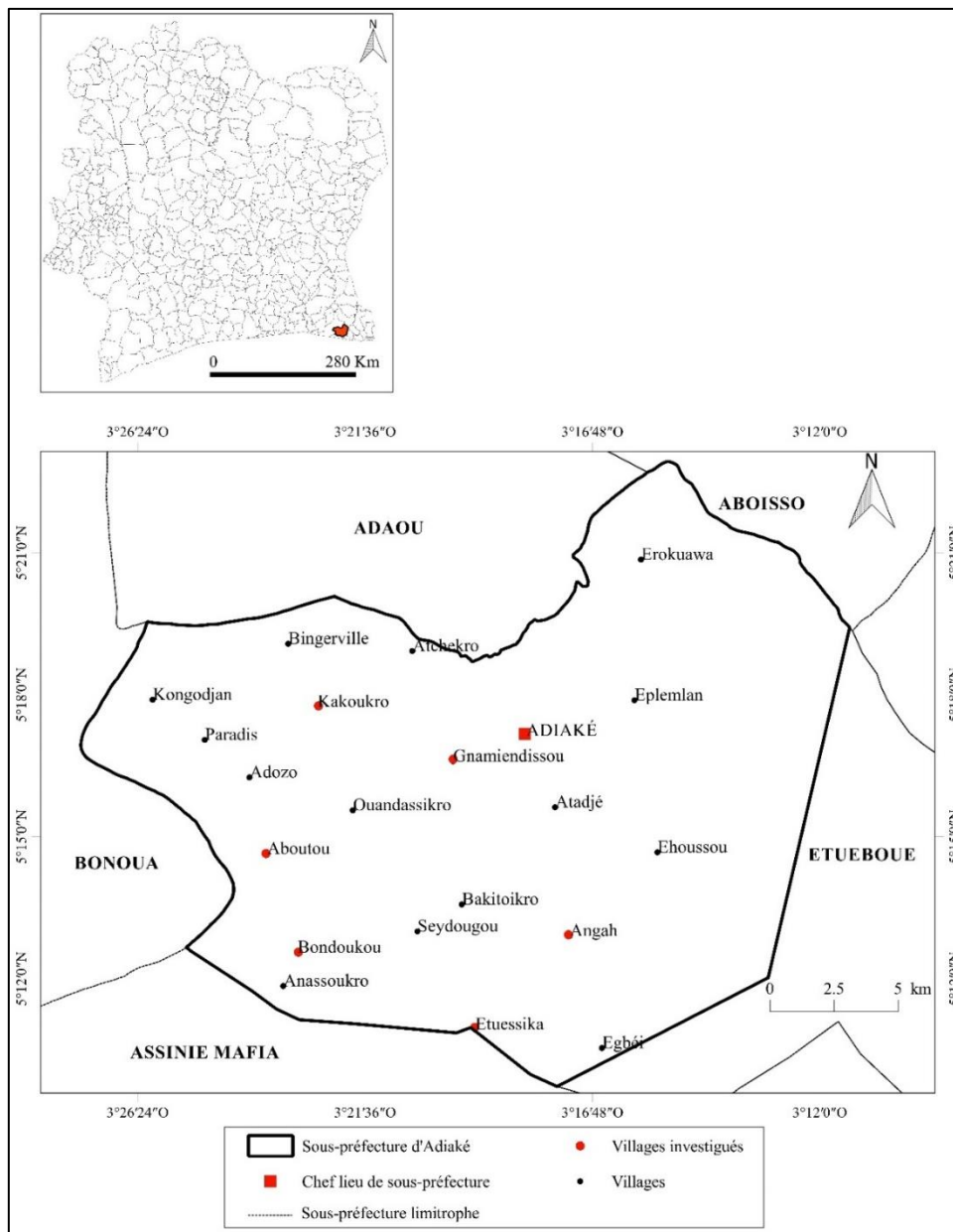
À l'instar des pays d'Afrique, la question de la pauvreté des femmes rurales se pose avec acuité en Côte d'Ivoire. Ainsi, le taux de pauvreté en milieu rural y est passé de 15,8% en 1985 à 62,45% en 2008 ; parmi les groupes socio-économiques les plus touchés par la pauvreté, les femmes rurales sont les plus représentées avec un taux de 50% (PNUD cité par I. DIARRA, 2018, pp. 84-90).

Pour faire face à la crise de la pauvreté en milieu rural, les femmes trouvent refuge dans la culture du manioc et aux activités liées à sa transformation. Ainsi, la proportion des femmes dans la production de la filière manioc s'élève à 80%, et est de 100% pour la transformation et 90% pour la commercialisation (MINADER, 2017, cités par E. L. PATRICIO *et al.*, 2017, p. 109). Parmi ces femmes figure, celles des villages de la Sous-préfecture d'Adiaké située dans la région du Sud-Comoé, malgré les bienfaits de la filière manioc. En effet, ces productrices vivent de cette activité et travaillent individuellement et quelques rares fois en associations. Ainsi, malgré leur participation active dans cette activité, celle-ci ne contribue à juguler la pauvreté, d'où le problème de la vulnérabilité des femmes dans la filière manioc dans la Sous-préfecture d'Adiaké.

Dès lors, dans quelle mesure les femmes de la filière manioc sont-elles vulnérables dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké ? Les questions qui découlent de cette question centrale sont : quelles sont les contraintes liées à la production du manioc frais et ses produits dérivés ? quelles sont les contraintes liées à la commercialisation du manioc frais et ses produits dérivés ? Ainsi, la rédaction de cet article consiste à analyser les contraintes liées à la production et à la commercialisation du manioc frais et ses produits dérivés, qui rendent les femmes vulnérables dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké.

1. Matériels et méthodes

Située dans la région du Sud-Comoé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire, Adiaké est un chef-lieu de département, de Sous-préfecture dans laquelle six (06) villages de cette Sous-préfecture ont fait l'objet d'investigation notamment Etuessika, Angah, Aboutou, Bondoukou, Gnamiendissou et Kacoukro (carte n°1).



Carte 1 : Localisation de la Sous-préfecture d’Adiaké et les villages investigués en 2022

Source : BNETD, 2011

Réalisation : PEYENA B. Fernand, Décembre 2022

La Sous-préfecture d’Adiaké enregistre une diversité de nationalités en l’occurrence Ivoirienne, Togolaise, Béninoise, Burkinabé, Ghanéenne, etc., avec un brassage ethnique très important et diversifié. Ces populations pratiquent l’agriculture avec une grande part accordée au manioc. Sur le plan démographique, « Adiaké abrite une population totale de 44 257 habitants, dont 22 632 hommes et 21 625 femmes (INS, 2014). En effet, sur l’ensemble des villages investigués, la répartition se présente comme suit : Etuessika (129 hommes et 137 femmes), Angah (498 hommes et 474 femmes), Aboutou (882 hommes et femmes 840), Bondoukou (952 hommes et 885 femmes), Gnamiendissou (368 hommes et femmes 350), et Kacoukro (4137 hommes et 3 944 femmes). La Sous-préfecture couvre une superficie de 1 662,48 km² et la ville d’Adiaké a pour coordonnées géographiques 5°17’06’’ Nord, 3°18’07 Ouest. D’abord, la pré-enquête a été effectuée dans les mois de Mars et Avril 2022 et cela a permis de mieux structurer le questionnaire et de bien le catégoriser afin de mieux collecter les informations. Il faut noter que dans le cadre de cette étude, la démarche

qualitative (recueil et analyse du discours et des réponses des enquêtées) et la démarche quantitative (collecte et traitement des données quantitatives) ont été les différents pilotes. Aussi, l'enquête de terrain a consisté à : enquêter de façon individuelle les femmes de la filière manioc, faire des entretiens avec les grandes productrices de manioc frais et ses dérivés (cas de la pâte de manioc frais, de l'attiéké et du gari) et avec quelques présidentes des associations des femmes productrices de manioc frais dans les mois de juillet et Août 2022. Ensuite, le choix des villages investigués s'est fait sur la base des critères bien définis. Au total, six (06) villages ont fait objet d'investigation dans la Sous-préfecture d'Adiaké, notamment Etuessika, Angah, Aboutou, Bondoukou, Gnamiendissou et Kacoukro (tableau n°1).

Tableau 1 : Villages investigués dans la Sous-préfecture d'Adiaké et leurs critères de choix

Villages investigués	Critères de choix
Etuessika	- Forte concentration humaine ; - Disette d'activité ; - Forte production du manioc frais.
Angah	- Concentration moyenne de population humaine ; - Production moyenne du manioc frais et de la pâte de manioc frais.
Gnamiendissou	- Forte concentration humaine ; - Forte production du Gari ; - Production moyenne du manioc frais, de la pâte de manioc et de l'attiéké.
Kacoukro	- Forte concentration humaine ; - Forte production du manioc frais et ses dérivés ; - Forte commercialisation du manioc frais et ses dérivés.
Aboutou	- Concentration moyenne de population ; - Production moyenne de manioc frais et de la pâte de manioc frais ; - Une association de femme pour la culture du manioc demeurante mais pas en activité (production du manioc frais).
Bondoukou	- Concentration moyenne de population ; - Production moyenne de manioc frais et de la pâte de manioc frais ; - Une association de femme pour la culture du manioc demeurante mais pas en activité (production du manioc frais).

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

Enfin, le choix des productrices (actrices de la filière manioc) s'est fait selon la loi de la distribution de la normale de Student en raison de l'absence de base de données statistiques de celles-ci. Cette loi stipule qu'en absence de base de données statistiques, l'échantillonnage peut se faire suivant un choix raisonné à condition de retenir au moins 30 individus par village. À cela s'ajoute la méthode de la boule de neige. Cette méthode consiste à choisir la population à enquêter par effet de domino. À cet effet, l'échantillon est construit progressivement sur position par correspondant. En effet, la méthode consiste à d'identifier de façon pelle mêle des différentes productrices après avoir identifié une au préalable suite à une information reçue au près d'un individu. Ainsi, elle a permis d'obtenir l'effectif représentatif des femmes impliquées dans ladite filière. En somme, ces deux méthodes ont permis de dénombrer un effectif total de 221 femmes sur l'ensemble des six (06) villages retenus dans la Sous-préfecture d'Adiaké. Cet effectif des productrices a été possible sur la base des critères de choix en fonction des types de productrices (tableau n°2).

Tableau 2 : Critères de choix des femmes enquêtées selon la typologie des produits dans les villages de la Sous-préfecture d’Adiaké en 2022

Typologie des productrices	Critères de choix des femmes
Manioc frais	- Parcelle de culture de manioc supérieure ou égal à 0,5 ha ; - Pratique quotidienne de la culture du manioc.
Pâte de manioc frais	- Nombre de production supérieure ou égale à 2 fois par semaine ; - Quantité de production supérieure ou égale à 240 kg (2 sacs de 120 kg) par semaine ; - Une production individuelle ou en équipe ; - Transformer au moins un tricycle de manioc frais chaque deux semaines.
Attiéké	- Nombre de production supérieure ou égale à 2 fois par semaine ; - Quantité de production supérieure ou égale à 300 kg (6 sacs ou bassines de 50 kg en moyenne) par semaine ; - Une production individuelle ou en équipe ; - Transformer au moins un tricycle de manioc frais par semaine.
Gari	- Nombre de production supérieure ou égale à 2 fois par semaine ; - Quantité de production supérieure ou égale à 360 kg (6 sacs de 60 kg) par semaine ; - Une production en équipe ; - Transformer au moins un tricycle de manioc frais par semaine.

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

Sur la base de ces différents critères de choix des catégories de productrices de la filière manioc, il s’en suit la répartition de l’effectif des productrices enquêtées par village et par type de produit (tableau n°3).

Tableau 3 : Répartition des femmes enquêtées et par type de produit dans les villages de la sous-préfecture d’Adiaké en 2022

Villages enquêtés	Effectifs totaux des femmes	Effectif par catégorie de productrices			
		Manioc frais	Pâte de manioc frais	Attiéké	Gari
Etuessika	31	31	-	-	-
Angah	30	14	16	-	-
Aboutou	30	14	16	-	-
Gnamiendissou	48	8	11	10	19
Kacoukro	52	14	16	12	10
Bondoukou	30	17	13	-	-
Total	221	98	72	22	29

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

Pour l’élaboration de ce travail, notre objectif face à cette enquête, est de collecter plus d’informations nécessaires auprès des productrices, relatives à la contribution économique de la filière manioc dans l’autonomisation des femmes impliquées dans celle-ci dans la Sous-préfecture d’Adiaké.

Pour le traitement des différentes données obtenues, le logiciel SPSS a été utilisé en primo pour le dépouillement automatique. En secundo, les données quantitatives et qualitatives ont été traitées dans les logiciels tels que le SPSS et le Microsoft notamment Excel. En effet, le logiciel SPSS a permis de générer les résultats après ce dépouillement. World 2019 a servi à

faire la saisie et le traitement de texte de la recherche. Excel 2019 a été utilisé pour la réalisation des graphiques à savoir des histogrammes, des diagrammes (circulaires) ainsi que des courbes d'évolutions et des tableaux de valeurs pour la présentation des données et pour la conception des cartes. La réalisation des cartes s'est faite avec le logiciel cartographique installé dans notre ordinateur (QGIS 2.18). Grâce à ce logiciel, l'on a pu matérialiser les données humaines et économiques sur des cartes.

2. Résultats

2.1. Les contraintes liées à la production du manioc frais et ses produits dérivés

La filière manioc est une activité fortement exercée par les femmes dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké en raison de son intérêt socioéconomique acceptable aux yeux des actrices. Cependant, force est de constater que sa rentabilité économique reste toujours insatisfaisante, au regard des contraintes liées à cette activité dans ladite localité. Les revenus tirés de cette activité varient selon la typologie des activités (tableau n°4).

Tableau 4 : Répartition des revenus selon la catégorie des actrices de la filière manioc dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké en 2022

Productrices des produits dérivés du manioc	Revenu moyen mensuel		
	Moins de 30 000 F CFA	Entre 30 000 et 60 000 F CFA	Plus de 60 000 F CFA
Pâte de manioc frais	15,28%	55,55%	29,17%
Attiéké	9,09%	22,73%	68,18%
Gari	27,59%	41,38%	31,03%
Cultivatrices du manioc frais	Revenu moyen annuel		
	Moins de 200 000 F CFA	Entre 200 000 et 400 000 F CFA	Plus de 400 000 F CFA
	12%	37%	51%

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

L'analyse du tableau n°4 montre que les productrices de la pâte de manioc frais (55,55%) et du gari (41,38%) enregistrent les proportions importantes au niveau des revenus compris entre 30 000 et 60 000 F CFA, tandis que les productrices d'attiéké enregistrent la proportion importante (68,18%) pour le cas du revenu supérieur à 60 000 F CFA. En ce qui concerne la culture du manioc, l'analyse révèle que 51% des cultivatrices ont plus de 400 000 F CFA comme revenu annuel, contre 37% qui ont un revenu annuel compris entre 200 000 à 400 000 F CFA et 12% pour celles qui enregistrent un revenu de moins de 200 000 F CFA annuellement. D'énormes contraintes sont à l'origine de ces revenus insatisfaisants évoqués par les actrices de ladite filière. En effet, les contraintes liées à la filière manioc, constituent un obstacle à l'ensemble des actrices dans la Sous-préfecture d'Adiaké. Parmi tant d'autres, on a : Une accessibilité difficile des femmes aux microfinancements, la déficience des parcelles pour la culture du manioc conduisant à la réduction des superficies des parcelles de culture ; le prêt et la location, principaux modes d'accès à la terre, le faible capital d'investissement et le faible nombre de coopératives existantes mais non opérationnelles.

2.1.1. Une accessibilité difficile des femmes aux microfinancements

Dans la Sous-préfecture d'Adiaké, la quasi-totalité (92%) des productrices ont un véritable problème d'accès aux microfinances. Cette situation constitue un obstacle pour les femmes qui vivent de la filière manioc et qui envisage booster cette activité. Cette situation se traduit par cette figure (cf. figure n°1).

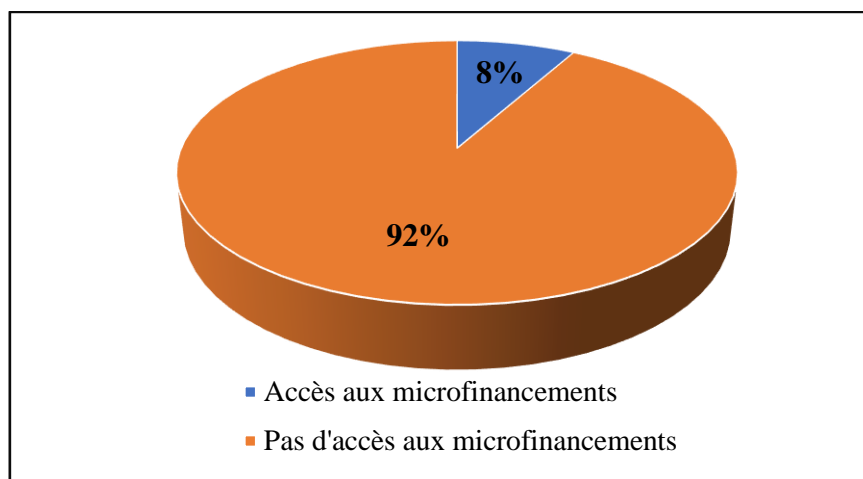


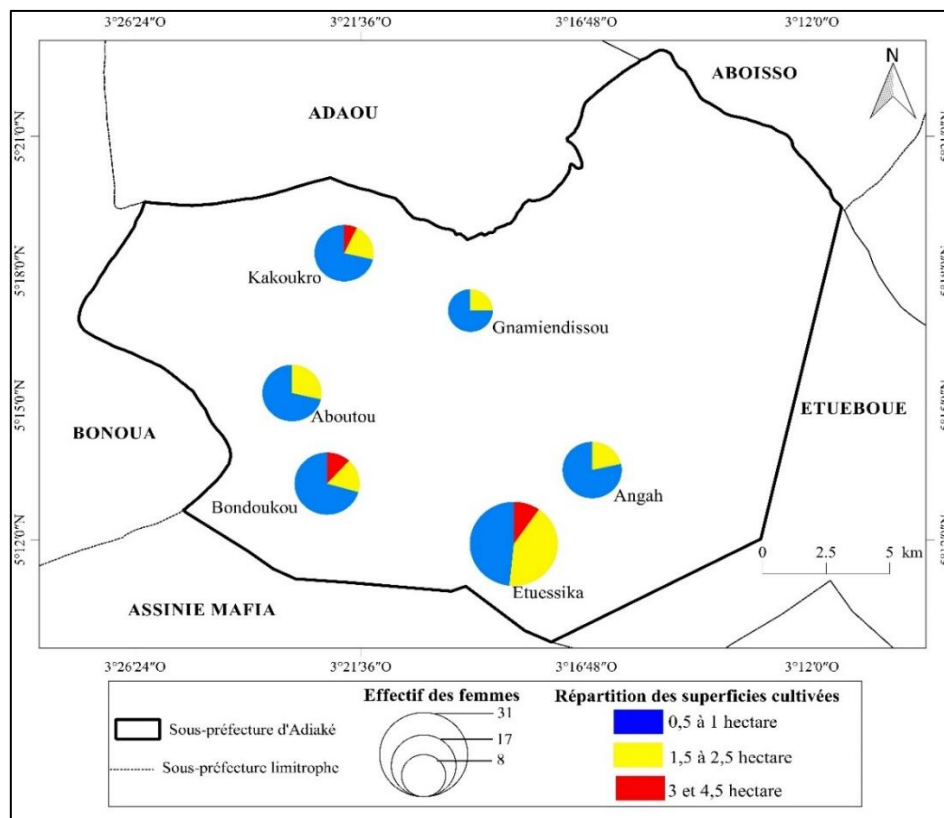
Figure 1 : Répartition de l'avis des femmes sur l'accès aux microfinancements dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké en 2022

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

Comme l'indique la figure n^o1, 92% des femmes impliquées dans la filière manioc ne bénéficient pas de financement, et cela est lié au fait que ces productrices travaillent individuellement et n'ont pas d'agrément, en ce sens que leurs différentes activités ne sont pas enregistrées dans le registre du commerce de l'Etat. Cette situation, est identique pour les productrices en associations et dirigées par les chefs d'équipes (patronnes) ou les présidentes d'associations. En effet, la transformation des produits se fait à domicile, ce qui obscurcit les sites de production d'où l'absence de leur référence. Faut-il signifier que toute activité économique qui n'est pas agrémentée, c'est-à-dire qui n'est pas enregistrée dans le registre de l'Etat, est une activité informelle, et serait difficile à financer. En conséquence, le secteur est considéré comme un secteur informel donc ne bénéficie pas de microfinancement.

2.1.2. La déficience des parcelles pour la culture du manioc, un facteur de réduction des superficies

Dans la Sous-préfecture d'Adiaké, 66% des superficies des champs de manioc sont réduites. En effet, 66% des cultivatrices de manioc frais cultivent sur des parcelles comprises entre 0,5 et 1 ha. Celles qui cultivent sur des superficies allant de 1,5 et 2,5 ha représentent 28% et 6% des cultivatrices sont représentées pour les parcelles de 3 à 4,5 ha. Cette forte proportion des cultivatrices (66%) est due au fait que ces productrices rencontrent soit des difficultés dans leur processus d'accès à la terre, soit elles ne sont pas propriétaires de terrain et soit une déficience de moyen financier pour la location des parcelles de cultures, en raison de leurs chertés. De plus, l'analyse spatiale des superficies des parcelles de culture de manioc relève des spécificités (carte n^o 2).



Carte 2 : Répartition spatiale des superficies de parcelles exploitées pour la culture de manioc dans les villages de la Sous-préfecture d’Adiaké en 2022

Source : BNETD, 2011 ; enquêtes de terrain, 2022

Réalisation : PEYENA B. Fernand, décembre 2022

L’analyse de la carte n°2 montre une inégale répartition des parcelles agricoles allant de 0,5 à 1 hectare et celles de 1,5 à 2,5 hectares. Cela est due à l’insuffisance voire la rareté des terres pour la culture du manioc dans la localité d’étude. Contrairement les productrices qui cultivent sur des parcelles de 3 à 4,5 hectares, elles sont uniquement représentées dans trois (03) villages notamment Kacoukro, Bondoukou et Etuessika. Cette situation est due au fait que dans ces villages l’accès à la terre était aisé pendant une décennie passée, ce qui a favorisé à la mise en place d’une culture extensive grâce au dévouement des cultivatrices de ces villages. En effet, elles ont saisi et profiter au maximum de cette opportunité afin de cultiver si possible sur de grandes superficies dans le but de réserver et conserver ces parcelles jusqu’à présent. Il y aussi du fait que leurs époux et/ou amis et frères, bénéficient davantage des champs de coco où ils sont par moment propriétaires ou responsables de surveillance et d’entretien. Cette position leur donne une possibilité de léger des parcelles à qui, quand et comme ils veulent. À présent, les spécificités sont observées dans chaque village investigué. À Etuessika, 48,39% des cultivatrices ont exploité entre 0,5 et 1 ha, 41,93% des cultivatrices bénéficient entre 1,5 et 2,5 ha et 9,68% des cultivatrices pour des superficies comprises entre 3 et 4,5 ha. Au niveau d’Angah, on enregistre 78,57% de cultivatrices qui pratiquent la culture du manioc sur des superficies de 0,5 à 1 ha et 21,43% pour celles dont leurs superficies sont comprises entre 1,5 et 2,5 ha. Concernant Gnamiendissou, il ressort que le taux des cultivatrices bénéficiant des superficies allant de 0,5 à 1 ha est de 75%, contre 25% pour celles qui sont dans l’intervalle de 1,5 à 2,5 ha. Quant au village Kacoukro, 71,43% des cultivatrices ont des parcelles de manioc de 0,5 à 1 ha, 21,43% des cultivatrices pour des parcelles dont les superficies varient entre 1,5 et 2,5 ha et 7,14% pour celles dont les superficies de leurs parcelles oscillent entre 3 et 4,5 ha. Pour le cas d’Aboutou, on note que les cultivatrices qui pratiquent la culture du manioc sur 0,5 à 1 ha sont autour de 71,43% contre 28,57% pour les superficies de 1,5 à 2,5 ha. En ce qui concerne Bondoukou, 70,59% des cultivatrices bénéficient des parcelles de culture allant de 0,5 à 1,5 ha, 17,65%

des cultivatrices sont représentées pour des superficies de 1,5 à 2,5 ha et 11,76% des cultivatrices sont enregistrées au niveau des superficies comprises entre 3 et 4,5 ha.

2.1.3. La rareté des terres conduisant à la prédominance d'accès à la terre par prêt et par location

Une multitude de mode d'accès à la terre s'observe et varie en fonction des villages investigués dans la Sous-préfecture d'Adiaké. Cette situation s'inscrit dans une posture de quête perpétuelle des terres pour la culture du manioc dans cet espace géographique. Ce fait constaté est matérialisé par la figure n° 2.

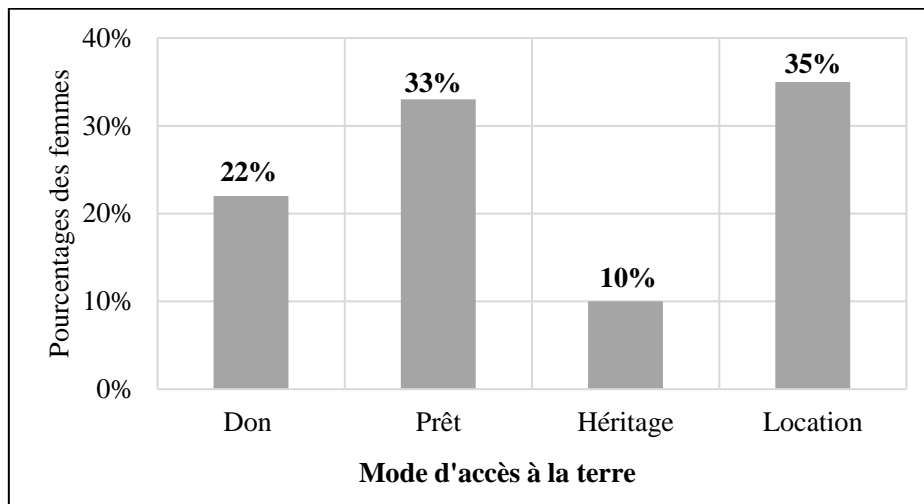
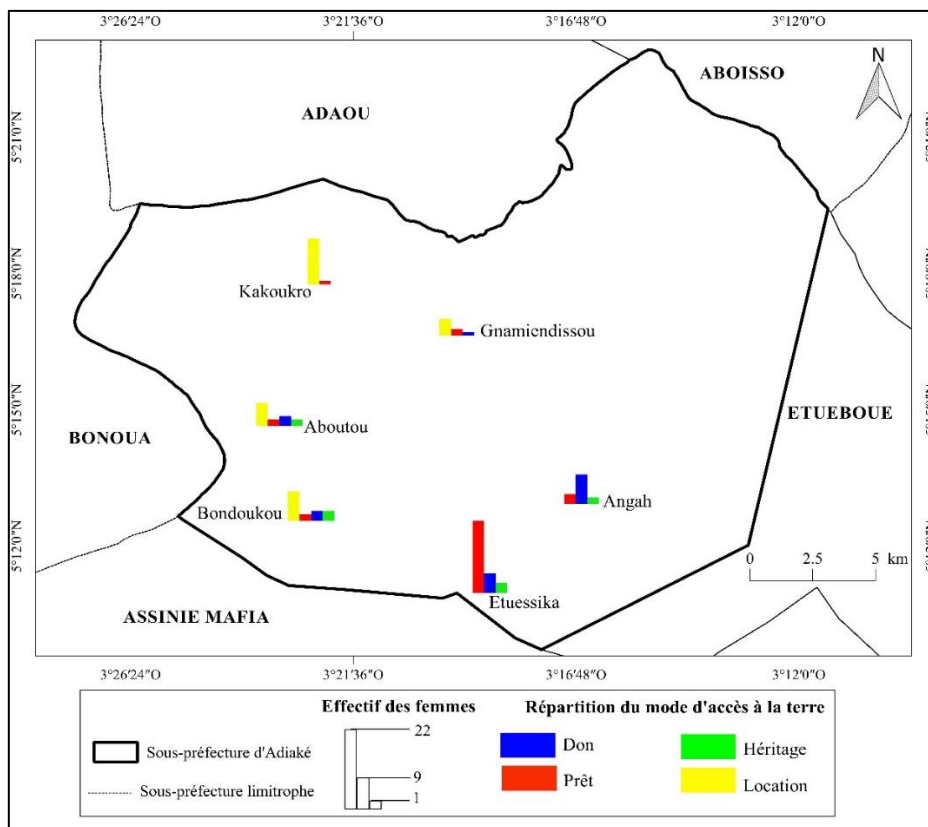


Figure 2 : Répartition du mode d'accès à la terre dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké en 2022

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

La figure n° 2 montre que, dans la Sous-préfecture d'Adiaké, 33% des parcelles de manioc sont empruntées et 35% de celles-ci sont en location. Ces deux formes d'accès représentent 68%. Ce fléau se traduit par la pénurie des terres agricoles. Aussi, la cherté des parcelles en location constitue un frein pour le développement de la culture du manioc dans la localité d'étude. En effet, les femmes estiment que le coût à l'hectare des parcelles agricoles en location qui varie entre 100 000 et 400 000 F CFA pour le cas des villages Gnamiendissou et Kacoukro, est élevé. Cette situation est due à la propagation des cultures vivrières telles que l'ananas et le manioc, ainsi que celles pérennes, notamment le palmier à huile, le coco culture et l'hévéa culture. La carte n° 3 montre la répartition du mode d'accès à la terre dans la Sous-préfecture d'Adiaké.



Carte 3 : Répartition spatiale du mode d'accès à la terre dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké en 2022

Source : BNETD, 2011 ; enquêtes de terrain, 2022

Réalisation : PEYENA B. Fernand, décembre 2022

Comme indiqué sur la carte n°3, au niveau de la donation des terres, le village Kacoukro, est exclu. Concernant l'héritage, les villages Gnamiendissou et Kacoukro sont également exclus. L'ensemble de ces situations, est dû au fait que la conquête des terres dans ces espaces s'appréhende avec acuité, en ce sens que la compétitivité des cultures notamment celle de l'ananas est en concurrence perpétuelles en termes d'espace avec les autres cultures telles que l'hévéa, le palmier à huile et le manioc. Cette situation fait que la donation des terres et les terres en héritage ne sont pas possible pour les cultivatrices du manioc. Ce fléau est plus accentué et fréquent à Gnamiendissou et Kacoukro. Au niveau des parcelles en locations, les villages Etuessika et Angah sont exclus. Faut dire que dans ces villages, généralement les femmes se contentent de leurs différentes parcelles déjà cultivées obtenues soit par donation ou soit par héritage ou encore soit par prêt, et restent en marge des parcelles en location au regard de leur cherté. Par ailleurs, des disparités au niveau des productrices sont observées dans chacun des villages investigués selon le mode d'accès à la terre. Etuessika enregistre 19,35% pour le cas de la donations, 70,97% pour les parcelles empruntées et 9,68% pour l'héritage. À Angah, on note : donations (64,28%) ; empruntées (21,43%) et héritages (14,28%). En ce qui concerne Gnamiendissou, on retient : donations (12,50%) ; empruntées (25%) et locations (62,5%). Concernant Kacoukro, il en ressort : empruntées (7,14%) et locations (92,86%). Pour le cas d'Aboutou, les statistiques sont les suivants : donations (21,43%) ; empruntées (14,28%) ; héritages (14,28%) et locations (50%). Quant à Bondoukou, les résultats enregistrés se présentent comme suit : donations (17,65%) ; héritages (17,65%) et locations (52,94%). En conséquence, l'unanimité des actrices sur le coût élevé d'un hectare de parcelle en location pour la culture du manioc dans la Sous-préfecture d'Adiaké, varie d'un espace géographique investigué à un autre (cf tableau n°5).

Tableau 5 : Présentation du coût d'un hectare de parcelle en location dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké en 2022

Villages investigués	Prix à l'hectare des parcelles en locations (F CFA)
Etuessika	40 000 à 60 000
Angah	40 000
Gnamiendissou	100 000 à 150 000
Kacoukro	300 000 à 400 000
Aboutou	50 000 à 100 000
Bondoukou	50 000 à 70 000

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

L'analyse du tableau n°4 montre que les villages où le coût d'un hectare de terres en location est inférieur ou égal à 100 000 F CFA sont : Etuessika, Angah, Aboutou et Bondoukou. Cette situation est due au fait que la culture du manioc est plus pratiquée dans les cocoterais (champs de coco), et que le rendement du manioc à l'hectare reste toujours pré-insignifiant, c'est-à-dire les cultivatrices ne savent pas si elles auront une bonne production ou pas. En effet, les racines des cocotiers impactent négativement par moment la production. Par conséquent, la bonne production du manioc dans cet espace de culture est tributaire de la qualité et de la variété de manioc cultivée.

Aussi, le coût d'un hectare de parcelle en location varie en fonction des propriétaires de terrains et dépend également du niveau de la demande et de la disponibilité des superficies des terres cultivables. Cette situation n'est pas le cas pour les villages Gnamiendissou et Kacoukro, où le prix à l'hectare des terres en location varie entre 100 000 et 400 000 F CFA. Singulièrement à Kacoukro où le coût oscille entre 300 000 et 400 000 F CFA, cette situation est due au fait que les cultivateurs d'ananas mènent des politiques pour que les propriétaires de terrains augmentent le coût des parcelles en location afin que les cultivatrices du manioc restent en marge car elles n'ont pas suffisamment de moyens financiers pour satisfaire ce besoin et qu'eux-mêmes les responsables ou les cultivateurs d'ananas, vu qu'ils ont suffisamment de moyens financiers, vont pouvoir louer ces parcelles afin de matérialiser la culture d'ananas et de la rendre dynamique. En réalité, les acteurs de l'ananas-culture sont à la quête perpétuelle des terres pour la mise en place de cette culture. Faut-il ajouter qu'au moment où les actrices de la culture du manioc plaident pour la réduction du coût à l'hectare (300 000 F CFA, considérant comme la somme abordable), les acteurs de l'ananas mènent des politiques pour que les propriétaires de terres augmentent le coût des parcelles en location, afin d'éliminer davantage les prestataires de la culture du manioc vu qu'elles sont limitées financièrement pour la location des parcelles agricoles. Ainsi, cette situation va conduire à la réduction des superficies des parcelles de manioc, ce qui rend difficile la dynamique des activités de la filière manioc caractérisé par une faible quantité de production de manioc et comme conséquence revenus insatisfaisants aux yeux de actrices.

2.1.4. Le faible capital d'investissement, un obstacle pour une production de quantité

Dans la Sous-préfecture d'Adiaké, 98% des femmes impliquées dans la filière manioc ne bénéficient pas de financement afin de booster leurs activités. En effet, le peu de moyens financiers dont elles disposent sont orientés vers la production du manioc frais et ses produits dérivés. On note par conséquent une faible production qui conduit à un revenu insatisfaisant. Les capitaux d'investissement des femmes dans la filière manioc sont appréhendés à trois (03) niveaux à savoir : moins de 50 000 F CFA (57%) ; entre 50 000 et 100 000 F CFA (32%), et plus de 100 000 F CFA (11%). Au niveau, la proportion dominante (57%), l'on enregistre comme raison phare, le déficit de moyens financiers qui constitue un obstacle pour l'augmentation de leur production afin d'en tirer plus de profit. A cela s'ajoute, la quasi-absence de financeurs et les difficultés d'accès aux crédits bancaires.

Faut-il signifier que quelques femmes togolaises (6%) et ivoiriennes (4%) bénéficient de microfinancement de la part de leurs époux, ce qui leurs permettent d'investir plus de 100 000 F CFA dans la filière. Les financements provenant de ces époux sont issus de leurs propres

économies vis-vis à de leurs différentes activités rurales. En effet, leurs époux leur octroient la somme d'argent qu'elles ont besoin afin de booster de leurs différentes activités. Le montant du financement n'est pas statique car il varie selon le besoin financier attendu et la nature de l'activité. Force est de signifier que le remboursement est fait après-vente et sans aucun intérêt économique. L'analyse des capitaux d'investissements des femmes selon la typologie des activités montre des disparités (tableau n° 5).

Tableau 6 : Répartition des capitaux d'investissement des femmes selon la typologie des produits dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké en 2022

Productrices	Capital d'investissement		
	Moins de 50 000 F CFA	Entre 50 000 et 100 000 F CFA	Plus de 100 000 F CFA
Manioc frais	60,20%	28,57%	11,22%
Pâte de manioc frais	73,61%	19,44%	6,94%
Attiéké	22,73%	59,09%	18,18%
Gari	31,03%	55,17%	13,79%

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

L'analyse du tableau n°5 révèle que les taux d'investissement de plus de 100 000 F CFA sont très faibles dans l'ensemble par rapport aux autres capitaux. Aussi, comme présenté dans ce tableau, sur l'ensemble des produits, en ce qui concerne le capital d'investissement de moins de 50 000 F CFA, seuls le manioc frais (60,20%) et la pâte de manioc frais (73,61%) enregistrent les pourcentages les plus élevés. Par contre, au niveau du capital d'investissement compris entre 50 000 et 100 000 F CFA, l'Attiéké (59,09%) et le Gari (55,17%) sont les produits dominants.

2.2. Les contraintes liées à la commercialisation de la filière manioc

Dans la Sous-préfecture d'Adiaké, on note des contraintes telles que l'enclavement des sites de productions et l'infidélité des acheteurs.

2.2.1. L'enclavement des sites de productions, une entrave pour l'écoulement du manioc frais et ses produits dérivés

Les voies de communications facilitent l'écoulement des différents produits sur les différents marchés. Dans la Sous-préfecture d'Adiaké, certaines voies sont en mauvais état et constituent un obstacle pour les femmes dans la commercialisation du manioc et ses produits dérivés. Ainsi, 60% des femmes estiment que leur réseau routier est en mauvais état, contre 40% des femmes qui affirment que leur réseau routier est en bon état. Le mauvais état de la route est la cause du coût élevé du transport des produits, et cela impacte négativement non seulement le prix des produits sur le marché, mais également les revenus des productrices (revenus insatisfaisants). En effet, les productrices vont en masse (en groupe) en transport commun à une heure précise et retournent également en groupe avec une heure définie, tout cela en raison du mauvais état de la route. En réalité, les heures (allé et retour) doivent être respectées. À cet effet, quel que soit la quantité de production vendue ou restante, toutes les productrices doivent être sur le lieu d'embarquement. En conséquence, le prix des produits et le coût du transport, ceux-ci restent toujours monopolisés par les chauffeurs et les clients. Les productrices sont exposées à toute sorte de prix dont elles sont obligées d'accepter afin de pouvoir évacuer et vendre les différents produits, en raison des conditions difficiles d'accès aux marchés et la pression sur des revenus attendus, d'où leurs vulnérabilités dans la filière manioc. Aussi, pour éviter la périssabilité des produits, les productrices sont prêtes à tout accepter concernant le prix du transport et d'achat des produits afin de ne pas retourner encore une fois de plus leurs différents produits sur les sites de productions. Au regard de cette situation, les revenus souhaités attendus, semblent être le contraire, d'où les revenus insatisfaisants. Cette position ne leur garantit pas une sécurité économique durable et contribue également à leur maintenance dans la pauvreté, d'où leur vulnérabilité dans la filière manioc. Présentation de l'état d'une voirie (photo n°1).



Photo 1 : Mauvais état de la voirie à Aboutou

Prise de vue : PEYENA B. Fernand, Août 2022

La voie présentée par la photo n°1, est en mauvais état et la pratique de celle-ci en saison pluvieuse comme en saison sèche, est difficile voire même impraticable en pluvieuse. Cet état de la voirie constitue un obstacle au niveau de l'écoulement des produits des femmes de la filière manioc dans la Sous-préfecture d'Adiaké.

2.2.2. L'infidélité des acheteurs dans l'acquittement de leur dette, un obstacle pour une commercialisation durable du manioc frais et ses produits dérivés

Dans la Sous-préfecture d'Adiaké, 75% des femmes n'ont pas de clients fixe. Par conséquent, la production et la vente du manioc frais et ses produits dérivés ne sont pas du tout aisées pour les productrices car seul les clients ou les clientes ont le monopole du jour du rendez-vous et du prix d'achat des produits. Aussi, l'une des difficultés majeures est le mode de paiement de la somme d'argent qui revient aux productrices après avoir donné leurs produits aux différents clients ou clientes. Il faut dire que 60% des clients font le payer comptant contre 40% qui prennent les produits des productrices à crédit. Il faut signifier que cela ne permet pas aux femmes d'utiliser de façon rationnelle leurs revenus, ce qui entraîne la mauvaise gestion de leur revenu, d'où leur vulnérabilité dans la commercialisation. Aussi, d'autres crédits restent impayés, ce qui fausse les calculs relatifs aux revenus des productrices.

3. Discussion

Au niveau des difficultés d'accès aux microfinancements, les résultats de ce travail montrent que 92% des actrices ne bénéficient pas de microfinancement. Ces résultats rejoignent l'argumentation selon laquelle la contrainte principale qui entrave le financement des activités agricoles vivrières en général et particulièrement la production de l'attiéké en Côte d'Ivoire précisément à Cocody, est le problème d'accès aux microfinancements. En effet, face au caractère informel de l'activité de production de l'attiéké, les institutions financières refusent d'octroyer des prêts aux commerçants (S. A. KONAN, 2018, pp. 367-368). À cela s'ajoute l'idée qui stipule que les exploitants commerciaux comme les petits exploitants agricoles ne disposent que d'un accès limité au financement (S. NTERANYA, 2015, p. 8). En effet, ces résultats ont révélé qu'au Nigeria le secteur agricole représente 42% du PIB. Cependant, ce secteur ne bénéficie que de 2% de l'ensemble des flux de crédit officiels. Aussi, les conditions d'accès (taux d'intérêts et durée de remboursement) aux financements restent toujours difficiles pour les productrices de manioc et ne sont pas adaptées au calendrier et au cycle agricole du manioc (E. L. TOLLY 2013, p. 570). Par conséquent, des arrangements en termes de financements entre les acteurs de la filière seraient plus appropriés.

Il y a également le manque de structure d'octroi de crédit (IRPCM : Initiative Régionale pour la Production et la Commercialisation de Manioc, 2008, p. 143).

S'agissant des contraintes liées à la production du manioc frais, on enregistre d'abord la saturation foncière qui constitue un facteur de régression des parcelles de culture. Ainsi, les

résultats ont montré que 66% des productrices de manioc frais ont des parcelles de manioc qui oscille entre 0,5 à 1 ha et 28% bénéficient des parcelles qui varient entre 1,5 et 2,5 ha. À cet effet, des résultats similaires à ceux-ci ont montré que la filière manioc est constituée d'une multitude d'exploitations agricoles traditionnelles de type familiale, et les acteurs sont insuffisamment (notamment les femmes) organisés et structurés. Ainsi, 4 types d'exploitations agricoles sont distingués à savoir : les très petites exploitations avec une superficie moyenne de 0,2 à 0,4 ha et elles représentent 76% ; les petites exploitations dont la superficie est comprise entre 0,5 et 1 ha avec un taux de 22% des exploitations ; les exploitations de taille moyenne oscille entre 2 et 5 ha représentant 4% des exploitations ; et les grandes exploitations avec plus de 5 hectares représentent que 0,1% des exploitations agricoles en RDC (République Démocratique du Congo) . En somme, les superficies inférieures ou égales à 1 hectare en RDC représentent 98% (IRPCM : Initiative Régionale pour la Production et la Commercialisation de Manioc, 2008, p. 143). Aussi, les femmes ayant un mode d'accès limité à la terre, cultivent sur de petites superficies, sachant que la demande en manioc sous toutes ses formes est de plus en plus importante à Abidjan comme à l'intérieur et l'extérieur du pays (S. A. KONAN, 2018, p. 265). Dès lors, en Côte d'Ivoire, une dizaine de variétés de manioc sont cultivées sur des superficies de 0,25 à 2 ha en moyenne par de petits producteurs (O. N'DIAYE, 2018, p. 7). On note par la suite le mode d'accès à la terre qui représente une difficulté majeure pour une culture extensive. À cet effet, une diversité d'espace de culture est représentée. Ainsi, nos résultats ont montré que la majeure partie des parcelles de manioc dans la Sous-préfecture d'Adiaké sont empruntées (33%) et en location représente (35%). Ces résultats sont contraires aux résultats qui stipulent qu'à Botro, les producteurs de manioc bénéficiant des espaces de cultures héritées sont les plus représentés (80,5%), contre 2,4% pour la location et 16,2% pour la donation (K. G. EFFO *et al.* 2019, p. 241).

En ce qui concerne le coût élevé à l'hectare des terres en location, les résultats ont montré que cela varie entre 40 000 et 400 000 F CFA, et que les raisons sont multiples. D'autres résultats (V. M. PATRICIO *et al.*, 2017, p. 66), ont révélé qu'en Côte d'Ivoire, l'augmentation des surfaces peut conduire à une forte pression foncière, là où la terre est rare, incite les propriétaires fonciers à augmenter le prix de location des terres ; aussi, la présence des rentes foncières (fermages abusifs, prix des locations des terres élevés). Il existe également, de fortes incitations pour que les propriétaires fonciers mettent leurs terres en location directement aux unités de formations industrielles qui s'installent dans le paysage. En ce qui concerne les difficultés liées à la production des dérivés du manioc frais, nos résultats par rapport au faible capital d'investissement représente un obstacle pour une production suffisante ont révèlent que 98% des femmes impliquées dans la filière manioc ne bénéficient pas de financement afin de booster leurs activités. À cet effet, les capitaux investis par celles-ci dans les différentes activités oscillent entre moins de 50 000 et plus de 100 000 F CFA. Ainsi, la proportion dominante est composée de celles qui investissent moins de 50 000 F CFA (57%) et voire 89% pour les investissements supérieurs ou égaux à 100 000 F CFA.

Au travers de ces résultats, d'autres ont révélés qu'en Côte d'Ivoire, précisément à cocody, les productrices d'attiéké qui financent leurs projets sans recours à des crédits représentent 89,17% contre 10,83% qui ont recours aux crédits ; aussi, une grande partie du capital des productrices provient de leurs ressources propres (90,83%) contre (8,17%) pour le financement extérieur sous forme de crédit ou d'emprunt (S. A. KONAN, 2018, pp. 366-367).

Aussi, d'autres résultats ont révélé que les problèmes qui s'opposent au développement de la filière manioc au Cameroun sont multiples, notamment ceux problèmes financiers (E. L. TOLLY, 2013, p. 570).

Au niveau des contraintes liées à la commercialisation de la filière manioc les résultats ont révélé dans un premier temps que 60% des femmes estiment que leur réseau routier est en mauvais état contre 40% qui donnent une affirmation contraire. D'autres écrits ont révélé que les pistes rurales sont très dégradées ; et les moyens de transport sont inadéquats et insuffisants (IRPCM, 2008, p. 143). Une seconde idée s'est penchée sur l'inaccessibilité voire l'enclavement des zones de production (IRAD, 2013, p. 8).

À cela s'ajoute l'infidélité des acheteurs. Ici, comme résultats, 75% des femmes n'ont pas de clients (hommes et femmes) fixes et ponctuels. Aussi, 60% des clients (acheteurs)

s'inscrivent dans une posture de payer comptant contre 40% qui prennent les produits des productrices à crédit. Cette situation met les productrices en difficultés et leurs rendent vulnérables dans la filière. Ces résultats sont similaires aux études menées à Cocody, qui ont révélé qu'au niveau de la commercialisation du manioc frais en Côte d'Ivoire, notamment dans la commune de Cocody, les crises de fidélité entre producteurs et commerçants constituent une source de difficultés d'approvisionnement en manioc frais (S. A. KONAN, 2018, pp. 365 et 369). En effet, le non-respect des contrats de travail et le manque de confiance entre les acteurs de la filière manioc rend difficile les conditions de travail.

Conclusion

L'on retient, à l'issue de cette étude que les femmes de la filière manioc sont confrontées à un certain nombre de difficultés, notamment l'accessibilité aux microfinances, la réduction des superficies des parcelles de culture causé par la déficience des terres, la rareté des terres conduisant à un niveau de location avancé des parcelles, le faible capital d'investissement, l'enclavement des sites de productions, et l'infidélité des acheteurs dans l'acquittement de leur dette. Cette situation constitue un véritable obstacle pour les femmes, dans un contexte de lutte contre la pauvreté et de durabilité de la filière manioc. De ce fait, pour rendre plus dynamique cette filière, une politique relative à l'amélioration des conditions de travail et de vie des actrices mise en place et en vigueur pourrait contribuer et renforcer leur capacité d'autonomisation socioéconomique afin qu'elles soient au parfum d'un monde de travail dynamique avec des revenus satisfaisants.

Références bibliographiques

- ATTANASSO Marie-Odile ,2004, « Analyse des déterminants de la pauvreté monétaire des femmes chefs de ménage au Bénin » in *Revue scientifique Mondes en développement*, Vol. 4, N°128, pp 41-63.
- DIARRA Ibrahim, 2018, *Dynamique de la pauvreté en milieu rural agricole ivoirien*, Thèse de Doctorat, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand, 216 p.
- EFFO Gabin Kra, ADAYE Assunta Akoua et KOFFIÉ-BIKPO Yolande Céline ,2019, *contribution des systèmes de production du manioc à la disponibilité alimentaire dans le département de Botro*, Université Alassane Ouattara, Bouaké, pp 236-247.
- INS (Institut National des Statistiques), 2014.
- IRAD (Institut de Recherche Agricole pour le développement) ,2013, *Augmentation de la productivité du manioc et diffusion des semences améliorées* 44 p.
- IRPCM (Initiative Régionale pour la Production et la Commercialisation de Manioc), 2008, *Etude sur les potentialités de commercialisation des produits dérivés du manioc sur les marchés CEMAC*, 282 p.
- KONAN Aya Suzanne ,2018, *L'artisanat de l'attiéké et ses implications socioéconomiques et environnementales à Cocody*, Thèse de doctorat unique en géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 444 p.
- N'DIAYE Oumar ,2018, *la filière manioc*, 40 p.
- NTERANYA Sanginga ,2015, *Racines et Tubercules (Manioc, Igname, Pomme de terre et Patate Douce)*, IITA, 34 p.
- PATRICIO Mendez del Villar, ADAYE Akou, TRAN Thierry, ALLAGBA Konan et BANCAL Victoria ,2017, *Analyse de la chaîne de Manioc en Côte d'Ivoire*, Rapport pour l'Union Européenne, Abidjan, Côte d'Ivoire, 157 p. + annexes.
- TOLLY Lolo Emmanuel ,2013, *Amélioration de la commercialisation et de la transformation du manioc au Cameroun : Contraintes et perspectives de la chaîne de valeur, dans reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique*, 58 p.
- TRA BI Youha Francis ,2020, *Production de l'attiéké et insertion socio-professionnelle des populations dans la ville de Bouaké*, mémoire de Master, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké 249 p.